



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 décembre 2005
Français
Original : anglais

Neuvième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1626 (2005) du 19 septembre 2005, le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 31 mars 2006 le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), me priant de continuer à lui rendre compte périodiquement de l'exécution du mandat de la Mission. Le présent rapport porte sur les faits nouveaux intervenus depuis mon rapport du 1^{er} septembre 2005 (S/2005/560).

II. Élections et événements politiques marquants

2. Les événements entourant les élections présidentielles et législatives ont dominé la vie politique libérienne pendant la période considérée. Le premier tour des élections a eu lieu comme prévu le 11 octobre. Les 22 partis politiques enregistrés, les deux alliances et la coalition qui au total représentaient 205 candidats au Sénat et 513 à la Chambre des représentants, ainsi que les 22 candidats à la présidence et les 22 candidats à la vice-présidence ont mené leur campagne électorale généralement dans la paix.

3. Dans les semaines qui ont précédé le scrutin, la Cour suprême du Libéria a rendu deux arrêts qui ont soulevé des difficultés pour le calendrier électoral. Elle a d'abord ordonné le 22 septembre à la Commission électorale nationale de permettre aux citoyens de voter deux fois, pour les deux sièges de sénateur dans chaque comté, et non plus une seule fois comme le prévoyait la loi sur la réforme électorale. Le 27 septembre, elle a ensuite décidé, dans le second arrêt, que la Commission électorale nationale devait accorder à deux candidats indépendants à la présidence supplémentaires – et à leurs colistiers – ainsi qu'à un candidat à la Chambre des représentants un délai de sept jours en raison d'une défaillance dans la procédure d'acheminement des documents de nomination, délai que la Commission avait refusé.

4. Ayant tenu d'urgence des entretiens sur les conséquences qu'auraient les arrêts de la Cour suprême, le Comité de suivi créé par l'Accord général de paix et le Groupe de contact international sur le Libéria ont demandé au médiateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le général Abdulsalami Abubakar, d'intervenir pour trouver une solution qui respecterait la légalité sans compromettre l'Accord général de paix. Celui-ci prévoyait que la tenue



des élections au plus tard en octobre 2005. Le médiateur a rencontré les candidats indépendants concernés à Abuja et les autres parties intéressées libériennes et internationales à Monrovia, et il a obtenu des candidats qu'ils se désistent, ce qui a permis aux élections de se dérouler comme prévu. Quant au premier arrêt de l'Accord suprême, celui du 22 septembre, il a été mis en application sans qu'il ait été nécessaire de modifier le calendrier de la consultation. Cependant, il a fallu expliquer aux électeurs la nouvelle procédure.

5. Les élections du 11 octobre se sont déroulées dans l'ordre et le calme. La participation a été de 74,9 % et aucun incident grave n'a été déploré. Le scrutin était suivi par 436 observateurs internationaux, notamment par une délégation présidentielle d'observateurs des États-Unis d'Amérique et des représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la CEDEAO, de l'Union africaine, de l'Union européenne, du Centre Carter, de l'International Republican Institute, du National Democratic Institute, de la European Federation of Liberian Associations et du West African Civil Society Forum. Quelque 35 000 représentants des partis politiques et des candidats indépendants et 3 600 représentants de 46 associations libériennes en ont également suivi le déroulement. Dans leurs rapports, tous ces observateurs ont qualifié la consultation de pacifique, ordonnée, libre, loyale, transparente et bien gérée. Les observateurs ont toutefois relevé que l'une des principales difficultés relevées tenait au fait que les électeurs avaient eu du mal à comprendre certaines des instructions de vote.

6. Neuf partis politiques ont obtenu des sièges au Sénat, qui en compte 30. La Coalition pour la transformation du Libéria en a obtenu sept, le Parti de l'unité, quatre, et le Congrès pour le changement démocratique, l'Alliance pour la paix et la démocratie, le Parti de la liberté et le Parti patriotique national de l'ex-Président Charles Taylor, trois chacun. Le Parti démocratique national a obtenu deux sièges et le Parti de la réforme nationale et le Parti de la coalition de tous les Libériens un chacun. Trois candidats indépendants ont également été élus au Sénat. Cinq des nouveaux sénateurs étaient des femmes, soit 16,7 % des membres de la chambre haute.

7. Onze partis politiques et sept candidats indépendants ont obtenu des sièges à la Chambre des représentants, qui en compte 64. Le Congrès pour le changement démocratique en a obtenu 15, le Parti de la liberté, 9, et le Parti de l'unité, 8. Huit des nouveaux représentants étaient des femmes, soit 12,5 % des membres de la chambre basse.

8. Au premier tour de l'élection présidentielle, aucun des candidats n'a recueilli plus de 50 % des voix. Par conséquent, et conformément à la Constitution libérienne et à la loi sur la réforme électorale, la Commission électorale nationale a organisé un deuxième tour, le 8 novembre, entre les deux candidats ayant obtenu le plus de suffrages, à savoir M. George Weah (28,3 %) et M^{me} Ellen Johnson Sirleaf (19,8 %).

9. Le climat politique de la campagne du deuxième tour est resté en général paisible en dépit d'une certaine tension. Au contraire de ce qui s'était passé pour le premier tour, la campagne des deux candidats a été plus personnalisée, parfois négative, les débats étant centrés moins sur les grandes questions et plus sur les personnalités. Au cours de la campagne, le parti de M. Weah, le Congrès pour le changement démocratique, a allégué que les élections au Libéria étaient traditionnellement entachées de fraude et prétendu que M. Weah avait en fait recueilli plus de 60 % des suffrages au premier tour.

10. Malgré le ton négatif de la campagne politique, le scrutin du 8 novembre s'est déroulé dans une atmosphère pacifique et on n'a eu à déplorer aucun incident violent. La consultation a été suivie par 302 observateurs électoraux internationaux dépêchés par 27 organismes internationaux et missions diplomatiques, et par 3 583 observateurs nationaux. Selon leurs premières estimations, le second tour a été d'une manière générale libre, loyal et transparent. Cela dit, au moment où la Commission électorale nationale a commencé de publier les résultats, le 9 novembre, le parti de M. Weah, le Congrès pour le changement démocratique, a prétendu qu'il avait la preuve de tricheries « massives et systématiques » au deuxième tour. Le 10 novembre, il a porté plainte auprès de la Commission électorale nationale et saisi la Cour suprême d'un recours tendant à voir suspendre le décompte des voix.

11. Ces allégations ont créé des tensions à Monrovia, où les militants du Congrès pour le changement démocratique ont manifesté. Le 11 novembre, les formations de la police de la MINUL ont dispersé les manifestants qui avaient commencé à jeter des pierres contre les agents de la Police nationale. Le 14 novembre, plusieurs centaines de militants du même parti ont marché sur le quartier général de la MINUL, le bureau de la CEDAO et les ambassades du Niger et des États-Unis, pour présenter des pétitions demandant que l'on recommence les élections. Désireux de calmer les choses, j'ai appelé au téléphone M. Weah et M^{me} Johnson-Sirleaf pour les engager à faire patienter leurs partisans en attendant que le décompte des voix soit achevé. Je leur ai demandé de faire valoir leurs griefs par les voies légales et leur ai assuré que l'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires internationaux veilleraient à ce que les autorités compétentes instruisent comme il convenait, sans retard et en toute transparence, toutes les irrégularités signalées. Mon Représentant spécial, M. Alan Doss, le médiateur de la CEDAO, les dirigeants politiques régionaux et d'autres représentants internationaux présents à Monrovia ont adressé des messages analogues aux deux candidats, contribuant ainsi à apaiser les tensions.

12. Le 16 novembre, la Commission électorale nationale a commencé à tenir des audiences publiques sur 16 plaintes pour irrégularités dans le scrutin du deuxième tour des élections présidentielles. La MINUL a elle aussi entrepris une enquête pour retracer l'acheminement de tous les bulletins de vote.

13. Les résultats officiels définitifs du deuxième tour des élections ont été certifiés par le Conseil des commissaires de la Commission électorale nationale et proclamés le 23 novembre. Sur les 805 572 voix exprimées dans les 3 070 bureaux de vote, M^{me} Johnson-Sirleaf avait obtenu 478 526 voix (59,4 %) et M. Weah 327 046 (40,6 %). Le taux de participation avait été de 61 %. Conformément à la loi sur la réforme électorale, les partis avaient une semaine pour contester les résultats proclamés; la Commission électorale nationale avait ensuite un mois pour répondre aux contestations éventuelles; sur réception de cette réponse, les plaignants pouvaient introduire un recours auprès de la Cour suprême du pays.

Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les élections

14. En coordination avec les organismes nationaux de sécurité, la MINUL a pris d'innombrables précautions pour que les élections des 11 octobre et 8 novembre se déroulent dans une ambiance stable et sûre. Le Gouvernement de transition a déployé 4 000 membres de la Police nationale libérienne, dont 1 800 agents formés

par la MINUL, pour assurer le maintien de l'ordre à l'entrée des bureaux de vote. La police de la MINUL, dont 400 agents en unité constituée, appuyait les policiers nationaux affectés dans les bureaux de vote. Les soldats de la MINUL postés aux points névralgiques ont procédé dans tout le pays à des patrouilles musclées pour assurer la sécurité générale de la consultation.

15. La Commission électorale nationale s'est fortement appuyée sur la MINUL pour sa logistique. La Division électorale de la MINUL l'a aidée à dessiner et produire les bulletins et les moyens routiers et aériens de la Mission ont assuré le transport du matériel et du personnel nécessaires aux élections dans les bureaux de vote de tout le pays.

16. Les composantes Élection et Information de la Mission et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont d'autre part soutenu la Commission électorale nationale dans son entreprise d'éducation de l'électorat et appuyé son centre de presse et d'information. Les jours de scrutin, la Mission a aidé les observateurs nationaux et internationaux, ainsi que les représentants des médias, à se mettre en place dans toutes les circonscriptions électorales et sa radio a tenu le public au courant du déroulement de la consultation dans tout le pays.

17. Le groupe de l'égalité des sexes de la MINUL a centré son action sur l'intégration des sexes dans les manuels de l'électeur et sur le recrutement de femmes comme agentes électorales, scrutatrices et observatrices. En étroite collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM), il a également soutenu la campagne nationale de sensibilisation lancée par le Ministère de l'égalité des sexes et du développement pour inciter les femmes à voter.

18. La Commission européenne, l'Agence pour le développement international des États-Unis (USAID) et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux ont aidé la Commission électorale nationale sur le plan technique et financier. Le PNUD, en collaboration avec la Commission européenne, a contribué à l'achat du matériel et des fournitures nécessaires.

III. Déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria

19. Au 1^{er} décembre, l'effectif militaire de la MINUL s'établissait à 14 832 personnes. La police de la Mission comptait 1 088 fonctionnaires sur un total autorisé de 1 115, dont 478 personnes en quatre formations et 18 agents des services pénitentiaires (voir annexe). Pendant la période considérée, les activités de la police et des soldats de la MINUL ont visé essentiellement à instaurer un climat stable et serein pour les élections et à réformer le secteur de la sécurité. Les soldats sont restés dans quatre secteurs, avec pour quartiers généraux Monrovia, Tubmanburg, Zwedru et Gbarnga. Le personnel de police est déployé à Monrovia, dans les aéroports de Freeport et de Spriggs Payne et à l'aéroport international Roberts, et dans 25 autres localités du pays; les quatre formations de police sont en poste à Monrovia, Buchanan, Gbarnga et Zwedru.

20. La Mission compte actuellement 538 fonctionnaires internationaux, dont 31 % de femmes; elle compte également 264 Volontaires des Nations Unies – dont 168 se sont occupés des élections – et 764 fonctionnaires nationaux.

IV. Situation sur le plan de la sécurité

21. Sur le plan de la sécurité, la situation est restée dans l'ensemble calme mais précaire. Les difficultés les plus graves pouvaient être causées par d'anciens soldats des forces armées du Libéria mécontents de leurs prestations de démobilisation et de retraite, par d'ex-combattants encore en attente de réinsertion, par des partisans du Congrès pour le changement démocratique frustrés par les résultats du deuxième tour des élections (voir partie II) et par des membres de l'ancien Service antiterroriste, qui avaient menacé de perturber les élections nationales s'ils ne bénéficiaient pas du programme de démobilisation des forces armées. Les problèmes de sécurité dans l'ouest de la Côte d'Ivoire restent également une menace pour la stabilisation du Libéria.

22. Le 24 octobre, un groupe d'anciens irréguliers des forces armées démobilisés ont manifesté devant le Ministère de la défense pour protester contre le fait qu'ils n'avaient pas perçu l'intégralité de leurs prestations de démobilisation. Le lendemain, ils ont dressé des barrages routiers et caillassé des véhicules officiels libériens. Les formations de police et les soldats de la MINUL sont intervenus pour les disperser. À la fin du mois, le Ministère de la défense a procédé au versement d'une partie des arriérés de solde des militaires, réguliers et irréguliers, ce qui a apaisé les tensions.

23. Parallèlement, des membres du Service antiterroriste, milice armée créée par l'ex-Président Charles Taylor, revendiquaient les prestations de démobilisation prévues par le programme de réforme du secteur de la sécurité et menaçaient de « perturber le processus de paix » si leurs réclamations n'étaient pas satisfaites. Après des consultations avec le Ministère de la défense nationale, l'Agence nationale de la sécurité et la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation, de la réadaptation et de la réinsertion, le Service a reconnu qu'il avait déjà bénéficié du programme de désarmement et de démobilisation et qu'il n'avait donc pas droit aux nouvelles prestations du programme de réforme du secteur de la sécurité.

24. Pendant la période considérée, des ex-combattants qui attendaient de bénéficier des programmes de réinsertion ont protesté contre le temps que l'on mettait à leur offrir des possibilités de reclassement; ceux qui bénéficiaient déjà de ces programmes ont protesté contre les retards de versement de leurs prestations, le report des cérémonies de remise des certificats et la distribution tardive des ensembles d'outillage. En outre, la majorité des ex-combattants occupant illégalement la Guthrie Rubber Plantation et la Butaw Oil Palm Corporation ne se sont pas inscrits aux programmes de réinsertion parce que leurs activités illégales sont lucratives. Ils ont été encouragés à tirer parti du nouvel accord de gestion récemment conclu entre le Gouvernement de transition et l'Agro Resources Corporation, accord qui vise à créer des emplois pour les résidents de la Guthrie Rubber Plantation touchés par la guerre, soit une population estimée à 3 000 personnes.

Préparatifs pour la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone

25. Comme le voulait la résolution 1626 (2005) du Conseil de sécurité, la MINUL assume la responsabilité de la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone depuis le 1^{er} décembre 2005. Dans la même résolution, le Conseil a autorisé l'augmentation de son effectif militaire, le portant au total à 15 250 personnes jusqu'au 31 mars 2006, afin que l'appui fourni au Tribunal ne réduise pas les capacités de la Mission pendant la phase politiquement délicate qui devait faire suite aux élections. Une unité nigériane du niveau de la compagnie (250 soldats) fournie par la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) est actuellement déployée auprès du Tribunal. Elle continuera d'assurer la sécurité de celui-ci sous l'autorité de la MINUL jusqu'au 15 janvier 2006, date à laquelle elle sera remplacée par une formation d'un autre pays fournissant un contingent. Les équipes militaires nationales des pays qui fournissent des contingents à la MINUL pourront également effectuer des missions d'évaluation en Sierra Leone afin de procéder aux préparatifs nécessaires pour appuyer la garde militaire mise en place auprès du Tribunal spécial au cas où des risques graves compromettraient le fonctionnement de celui-ci.

V. Aspects régionaux

26. La fragilité du processus de paix en Côte d'Ivoire reste un risque pour l'action stabilisatrice de la MINUL au Libéria. Pour préparer l'afflux éventuel de réfugiés de ce pays voisin, la MINUL, les organismes des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont mis au point un plan d'urgence interinstitutions placé sous la direction du bureau du HCR, qui envisage l'arrivée de quelque 100 000 réfugiés de Côte d'Ivoire, Libériens de retour et nationaux d'États tiers. Ce plan fixe les responsabilités des organismes, précise les localités d'installation, prévoit le préacheminement des secours et arrête les conditions de sécurité. Pendant la période considérée, on a signalé quelques cas d'Ivoiriens et de Libériens, dont des membres de la famille se trouvaient d'un côté ou de l'autre de la frontière, se déplaçant de façon épisodique entre les deux pays.

27. On continue de faire état du recrutement d'anciens enfants soldats du Libéria par les groupes armés de Côte d'Ivoire. Comme je le signalais dans mon rapport précédent, la MINUL et le Gouvernement de transition ont créé une équipe spéciale qui a pour tâche de déceler et d'empêcher toute tentative de recrutement de Libériens dans les conflits en Côte d'Ivoire ou dans le reste de la sous-région. C'est à cette fin que les soldats de la MINUL ont doublé en octobre leurs patrouilles aériennes et terrestres dans les régions frontalières. Ils ont également procédé à des fouilles poussées des véhicules aux points de contrôle, en fonction des informations reçues. La MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) continuent de mettre leurs informations en commun et de procéder ensemble à des patrouilles sur les frontières. En octobre, les soldats de la MINUL du secteur 4 ont arrêté un individu soupçonné d'avoir participé au recrutement d'ex-combattants libériens. L'intéressé a été remis aux autorités nationales et les tribunaux libériens sont saisis de l'affaire.

28. Les liaisons transfrontières entre la MINUL et la MINUSIL se poursuivront tant que cette dernière n'aura pas résigné ses responsabilités en faveur du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone. La MINUL continue de suivre la situation en Guinée forestière, région de Guinée où se concentrent les réfugiés des pays voisins et qui aurait été infiltrée par des éléments armés.

29. Le 20 octobre, la MINUL a accueilli une réunion des chefs des missions politiques et missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, qu'a présidée mon Représentant spécial pour l'Afrique occidentale, M. Ahmedou Ould-Abdallah. Les participants se sont félicités du succès des élections au Libéria et ont insisté sur le fait que les élus devaient être comptables devant le peuple libérien de l'exploitation des ressources financières et naturelles du pays. Ils ont également engagé les parties ivoiriennes à mettre en œuvre la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité, datée du 21 octobre 2005, de manière à créer les conditions permettant de tenir l'an prochain des élections libres, loyales et transparentes, et se sont félicités des mesures prises pour préparer le retrait progressif de la MINUSIL.

VI. Appui à la réforme du secteur de la sécurité

A. Police nationale libérienne

30. La formation et la restructuration de la Police nationale libérienne ont fait des progrès. L'objectif annoncé de 1 800 policiers formés a été atteint à temps pour les élections d'octobre. De plus, 300 policiers viennent d'achever au Nigéria une formation spécialisée et constitueront une unité d'appui pour la gestion des émeutes et des violences criminelles. Le Nigéria a promis de fournir du matériel, dont 50 armes de poing, pour soutenir cette unité. Plus de 300 agents du Service spécial de sécurité et 152 hommes de la Police du port ont suivi le stage de formation de l'ONU; 20 membres de la Police nationale libérienne et 10 officiers du Service spécial de sécurité ont suivi un stage de préparation aux fonctions d'encadrement.

31. Pendant la période considérée, le Président du Gouvernement de transition du Libéria, Mr. Charles Gyude Bryant, a approuvé la nouvelle structure du Service spécial de sécurité : l'effectif total sera ramené de 1 287 à 395 agents, dont 35 civils. La démobilisation du personnel en surnombre est suspendue parce que le Gouvernement de transition n'est pas en mesure de réunir les 900 000 dollars qu'exige l'opération. Par ailleurs, un montant de 3,9 millions de dollars serait également nécessaire d'urgence pour démobiliser les policiers qui ne sont pas qualifiés pour entrer dans la nouvelle Police nationale.

32. La subvention récemment versée par les États-Unis (1,6 million de dollars) pour financer le fonctionnement et la rénovation de l'École nationale de police devrait permettre de poursuivre pendant un an encore le programme de formation. Il faudrait 600 000 dollars de plus au titre des frais de fonctionnement pour porter le nombre de policiers formés au niveau de l'effectif provisoire de 3 500 personnes. Enfin, un montant supplémentaire de 4 millions de dollars est nécessaire pour restaurer les installations matérielles et rééquiper l'École.

33. La police de la MINUL et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) collaborent étroitement avec la Police nationale libérienne pour renforcer

les moyens dont dispose celle-ci dans les affaires intéressant la protection des femmes et des enfants. Au total, 25 policiers spécialement formés à ces questions ont été déployés dans le comté de Montserrado. Le programme de formation sera élargi à tout le Libéria dans les trois prochaines années.

B. Forces armées du Libéria

34. La réalisation du programme de restructuration des Forces armées du Libéria a progressé pendant la période considérée sous la conduite des États-Unis d'Amérique. La première phase de démobilisation de 9 400 irréguliers recrutés dans l'armée après le déclenchement de guerre civile en 1989 a été menée à bonne fin au début de septembre, chaque conscrit recevant 540 dollars de prime de retour à la vie civile. La deuxième phase, au cours de laquelle seront démobilisés 4 273 militaires de l'armée d'avant le conflit, a commencé le 17 octobre. Cette opération, qui aurait dû être terminée à la fin de septembre, a été retardée par le manque d'argent. Au 1^{er} décembre, 2 227 soldats réguliers étaient retournés à la vie civile. Le 25 novembre, le Gouvernement de transition a approuvé le versement en deux semaines de 200 000 dollars pour le personnel démobilisé des forces armées. Malgré les contributions généreuses versées à ce programme d'importance capitale par l'Afrique du Sud (4 millions de dollars) et les États-Unis d'Amérique (2 millions de dollars), le déficit de la deuxième phase est d'environ 3 millions de dollars.

35. Le recrutement et la formation des nouvelles forces armées du Libéria ne pourront commencer tant que la démobilisation et la mise à la retraite de l'ancien personnel militaire ne seront pas terminées. Dans l'entretemps, des contraintes budgétaires graves ont obligé à réduire de 4 000 à 2 000 l'effectif prévu pour l'ensemble des nouvelles forces armées. Il ne faudrait pas que l'importance numérique de l'armée restructurée soit dictée par les seules considérations financières et il est à espérer que la question sera examinée au regard des besoins à long terme du pays et des menaces pouvant trouver à l'extérieur leur origine quand on sait que la sécurité restera imprévisible et précaire dans le proche avenir dans la sous-région.

36. Je rappelais dans mon rapport précédent que le Gouvernement de transition et les États-Unis d'Amérique avaient demandé au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) de déroger à l'embargo sur les armes afin de permettre l'importation des armes et du matériel devant servir à la formation des nouvelles recrues, sous la surveillance des États-Unis. Le Gouvernement de transition a également fait une demande d'un petit nombre d'armes destinées à des membres de la Police nationale nouvellement formés, importation qui se ferait selon les directives et les conseils de la MINUL. Je ne doute pas que le Comité examinera sans retard ces demandes car une réponse positive concourrait sensiblement au renforcement des capacités dont disposent les organismes de sécurité du Libéria pour maintenir la sécurité dans le pays.

C. Restructuration des autres organismes de sécurité

37. La MINUL a continué de collaborer étroitement avec le Gouvernement de transition à la restructuration des divers autres organes chargés de l'application des lois au Libéria. Jusqu'à présent, outre la Police nationale, la Police du port et le Service spécial de sécurité dont il a déjà été question, 12 autres de ces organismes

officiels ont été enregistrés. La MINUL a achevé l'inscription du personnel de 11 de ses organismes. La sélection des fonctionnaires du Bureau de l'immigration, du Ministère de la sécurité nationale et de l'aéroport international Roberts est achevée. Le nombre total des membres des organismes de sécurité inscrits est actuellement de 10 335 personnes, dont 3 742 pour la Police nationale libérienne. La MINUL a également détaché des conseillers techniques auprès du Bureau de l'immigration, du Service spécial de la sécurité et de l'aéroport international Roberts pour les aider à se doter des capacités nécessaires.

VII. Désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion

38. Après la fin officielle du programme de désarmement et de démobilisation en novembre 2004, la MINUL a poursuivi le ramassage des armes et des munitions remises à titre volontaire ou découvertes au cours des opérations de recherche. À ce jour, 400 armes environ, 49 062 munitions et 389 obus non explosés ont été réunis. Un projet pilote de ramassage des armes et de développement au niveau des communautés a été lancé par le PNUD en septembre dans les comtés de Grand Gedeh, Lofa et Nimba. Cependant, il manque encore 7,5 millions de dollars pour élargir à l'ensemble du pays ce programme d'une importance capitale.

39. Plus de 26 000 ex-combattants attendent encore de bénéficier des projets de réinsertion et de réadaptation. La Commission nationale du désarmement, de la démobilisation, de la réadaptation et de la réinsertion met à Buchanan, Gbarnga, Harper, Monrovia, Voinjama et Zwedru six bureaux de consultation et d'orientation à la disposition des ex-combattants démobilisés, qui y trouvent des informations sur les possibilités de formation et autres activités de réinsertion. Cependant, ces bureaux se heurtent encore à des difficultés, notamment l'insuffisance de l'appui administratif et logistique. L'UNICEF continue d'assurer le contrôle de suivi des anciens enfants soldats qui ont retrouvé leur famille et a lancé des programmes d'apprentissage aux points de passage des frontières dans les comtés de Grand Gedeh et de Nimba.

40. Comme je le disais dans mes rapports précédents, 612 ex-combattants qui se sont fait connaître comme étrangers au cours de l'opération de désarmement et de démobilisation doivent être renvoyés dans leurs pays d'origine. Le CICR, qui continue de soutenir l'opération de rapatriement, a encore 17 dossiers non réglés concernant 17 enfants liés aux anciennes forces combattantes qui attendent que l'on retrouve les personnes qui en ont la charge pour retourner dans leurs pays d'origine.

VIII. Promotion des droits de l'homme, de la réconciliation nationale et de la justice

A. Droits de l'homme

41. La MINUL a poursuivi ses activités de contrôle et de protection des droits de l'homme dans tout le pays pendant la période considérée. Elle a rendu public le 16 novembre son premier rapport public bimestriel sur la situation des droits de l'homme au Libéria. Elle y recensait les principales difficultés rencontrées dans ce

domaine en août et septembre et faisait des recommandations pour améliorer les choses : entre autres questions qui appelaient d'urgence l'attention, on y retiendra la faiblesse de la base institutionnelle de l'état de droit, les mauvaises conditions de détention, les violences sexuelles et sexistes, et le déni des droits économiques, sociaux et culturels.

42. Entre le 9 et le 29 septembre, l'Organisation mondiale de la santé a secondé le Gouvernement de transition dans la réalisation des enquêtes sur les violences sexuelles et sexistes entreprises dans quatre comtés. D'après les premiers résultats, 91,7 % des 1 216 femmes et filles interrogées avaient été l'objet de multiples sévices pendant le conflit au Libéria.

43. La mise en condition opérationnelle de la Commission Vérité et réconciliation a avancé. Le jury de sélection a examiné 150 candidatures présentées par la société civile et il a remis au Président Bryant, le 23 septembre, les noms des quelques candidats retenus. Le 18 octobre, le Président Bryant a rendu publique la liste des neuf membres dont la nomination avait été approuvée. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a également présenté le nom de l'un des trois conseillers techniques internationaux qui seconderont la Commission. Les deux autres seront désignés par la CEDEAO. Avec le même objectif, le PNUD et le Haut Commissariat ont achevé le recensement des principales violations des droits de l'homme qui se sont produites pendant le conflit libérien. Il s'agissait d'interroger plus de 13 000 personnes; les résultats aideront la Commission à constituer une base de données représentant l'inventaire complet des violations des droits de l'homme au Libéria.

44. L'experte indépendante de la promotion et de la protection des droits de l'homme au Libéria, M^{me} Charlotte Abaka, s'est rendue dans le pays du 25 septembre au 7 octobre, pour la deuxième fois en 2005. À la fin de son séjour, elle s'est déclarée particulièrement préoccupée par la faiblesse de l'état de droit mais s'est félicitée de la mise sur pied de la Commission vérité et réconciliation.

B. Appui à l'appareil judiciaire

45. L'exécution du programme de réforme de l'appareil judiciaire libérien est allée bon train. Durant la période considérée, 20 nouveaux magistrats et juges de première instance affectés à 145 tribunaux ont été nommés. En octobre, la MINUL a organisé un atelier de quatre jours à l'intention de prestataires de services juridiques pour aider à renforcer la capacité des avocats de la défense privés, le but étant de réduire le nombre de détentions provisoires et de violations des droits des accusés. En outre, 13 projets de rénovation de tribunaux ont démarré au titre du programme de projets à effet rapide de la MINUL.

46. Afin d'atteindre les objectifs prioritaires qu'elle s'est fixés pour la période postélectorale, la MINUL collaborera avec le nouveau gouvernement et d'autres partenaires en vue d'arrêter une stratégie nationale de réforme de l'appareil judiciaire ainsi qu'une stratégie de financement pour les domaines où une réforme s'impose. Les réformes en cours pâtissent du manque de locaux, de ressources matérielles, de fonds et de procureurs et d'avocats de la défense qualifiés. C'est pourquoi, j'exhorte le nouveau gouvernement et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources nécessaires au rétablissement de l'état de droit dans l'ensemble du Libéria.

C. Système pénitentiaire

47. La MINUL a continué de fournir un appui au Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réhabilitation du Ministère de la justice afin d'améliorer la situation dans les établissements pénitentiaires. Pendant la période considérée, une infirmerie et une aire d'exercice physique ont été construites dans la prison de Gbarnga au titre du programme de projets à effet rapide de la MINUL. Les travaux relatifs à un projet d'eau et d'assainissement se poursuivent dans la prison centrale de Monrovia. Les prisonniers continuent de recevoir des vivres et autres fournitures du Programme alimentaire mondial (PAM), du CICR et d'autres partenaires.

48. Les États-Unis d'Amérique ont fait un don de 600 000 dollars pour la remise en état d'établissements pénitentiaires, notamment les infirmeries et le matériel de sécurité de base. De son côté, la Norvège a promis d'avancer 460 000 dollars, qui seront utilisés pour financer des activités de formation et la rénovation de la prison centrale de Monrovia. Des fonds supplémentaires seront toutefois nécessaires pour réparer les bâtiments, acquérir du matériel de sécurité et former des gardiens de prison.

IX. Rétablissement et renforcement de l'autorité de l'État

49. De nouveaux progrès ont été accomplis dans le sens du rétablissement et du renforcement de l'autorité de l'État dans les comtés, notamment la remise en état des infrastructures de l'État. Avec l'appui d'USAID, 5 des 10 bâtiments administratifs devant être remis à neuf et équipés sont désormais prêts dans les comtés de Bong, Grand Cape Mount, Gbarpolu, Mangibi et Nimba. En outre, la construction de l'agence de la Banque centrale du Libéria à Tubmanburg a été achevée, celle des agences de Zwedru et Voinjama ayant commencé. L'ouverture de ces agences permettra à l'État de payer les fonctionnaires dans les comtés. Pour que les administrations centrale et locales deviennent efficaces, l'État doit investir massivement dans la logistique, l'infrastructure et la formation du personnel.

50. La Commission de la réforme de la gouvernance a effectué un recensement national des fonctionnaires, en collaboration avec l'Institut libérien des enquêtes statistiques et d'information géographique. Grâce à ce recensement, le Gouvernement de transition a réussi à retirer les noms des salariés fantômes des états de paie officiels. La Commission de la réforme de la gouvernance a par ailleurs élaboré un projet de code de conduite à l'intention des fonctionnaires et agents de l'État.

51. La MINUL appuie les efforts visant à régler les contentieux portant sur des biens et à promouvoir la réconciliation entre groupes ethniques. Dans plusieurs comtés, elle a organisé des ateliers et des réunions publiques pour trouver des moyens de régler ces litiges.

X. État d'avancement de l'application du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique

52. Dans sa résolution 1626 (2005), le Conseil de sécurité m'a prié de donner, dans mes rapports périodiques sur la MINUL, des renseignements concernant les

progrès accomplis dans l'application du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique. Signé le 9 septembre par le Gouvernement de transition et le Groupe de contact international sur le Libéria, le document relatif au programme comprend des dispositions visant à assurer la bonne gestion et la comptabilisation des recettes de l'État, la transparence des procédures d'achat et d'octroi de concessions, et le renforcement des moyens de lutte contre la corruption.

53. Une équipe technique chargée de l'application du programme, comprenant des représentants du Groupe de contact international sur le Libéria, notamment de la MINUL et du PNUD, ainsi que d'institutions financières internationales, se réunit régulièrement pour mettre au point les détails des principaux mécanismes mis en place par la communauté internationale pour appuyer l'exécution du programme. L'équipe technique, qui collabore avec une équipe nationale de contrepartie, s'est particulièrement employée à affiner les organigrammes en définissant les domaines de responsabilité des partenaires internationaux et un cadre pour surveiller l'application du Programme. Elle a établi le mandat des contrôleurs financiers recrutés sur le plan international qui seront affectés dans les entreprises publiques et tenu des consultations avec la société civile en vue de sa participation au Comité directeur de la gouvernance économique.

54. Le Comité directeur de la gouvernance économique, qui est la plus haute autorité chargée de superviser l'application du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, a tenu sa première réunion le 26 octobre et se réunit depuis tous les 15 jours. Il est présidé par le chef de l'État libérien, la personne assurant la vice-présidence étant nommée par les partenaires internationaux. Il a passé en revue les activités du Comité de gestion de la trésorerie du Gouvernement de transition, ayant pour vocation de maîtriser le train de vie de l'État, ainsi que le mandat des contrôleurs financiers recrutés sur le plan international pour l'Office des forêts, l'Autorité nationale portuaire et d'autres organismes publics.

55. La MINUL et le PNUD ont participé activement à la mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique. Le PNUD, qui a élaboré une matrice pour le programme et un cadre de suivi, apporte son appui à une enquête anticorruption, ainsi qu'à diverses réformes du secteur public, en collaboration avec la Commission de la réforme de la gouvernance et des partenaires internationaux. Il travaille en outre à établir des liens entre le programme et d'autres cadres de programmation, tels que le Cadre de transition axé sur les résultats au Libéria, afin d'assurer une coordination effective sur le terrain. La MINUL participe activement aux travaux du Comité directeur de la gouvernance économique, et sa Division de l'appui aux systèmes juridique et judiciaire joue un rôle important dans la lutte contre la corruption menée au titre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique.

56. En septembre, le Président Bryant a promulgué la loi portant création de la Commission des concessions et des marchés publics, qui vise à améliorer les procédures de passation des marchés publics. Dans la perspective du transfert des pouvoirs au nouveau gouvernement, le Président a donné pour instructions aux organismes publics de dresser un inventaire des avoirs de l'État. Le Bureau des services généraux, qui a commencé à recenser les biens publics, s'est toutefois heurté à une résistance de la part de certains responsables gouvernementaux. Qui plus est, le 17 novembre, l'Assemblée législative nationale de transition a adopté une résolution, à laquelle le Président Bryant a opposé son veto, autorisant les

membres de l'Assemblée à garder des véhicules officiels à l'expiration de leur mandat. Enfin, l'Équipe spéciale exécutive chargée de la lutte contre la corruption n'arrive toujours pas à avancer dans ses travaux en raison de l'absence de coopération des responsables de l'État et de la pénurie de ressources.

57. Le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique est une initiative majeure qui, si elle est scrupuleusement appliquée, peut permettre d'affermir la souveraineté du Libéria, l'État disposant de plus de ressources se trouvant ainsi en mesure de redresser l'économie, de créer des emplois et d'offrir des services de santé et d'éducation au peuple libérien.

XI. Rétablissement d'une saine gestion des ressources naturelles

58. Le Gouvernement de transition n'a toujours pas repris totalement le contrôle de l'exploitation des ressources naturelles du pays. Certains progrès ont été accomplis pour satisfaire aux conditions de participation au Système de certification du Processus de Kimberley. Le Gouvernement a nommé un haut responsable chargé de l'application du Système de certification et affecté 120 agents et inspecteurs des mines dans tout le pays. Par ailleurs, le Ministère des terres, des mines et de l'énergie a établi un certificat d'origine pour tous les diamants provenant du Libéria et compte utiliser la contribution de 5,6 millions de dollars annoncée par les États-Unis d'Amérique pour mener à bien son initiative.

59. Il reste que le Gouvernement de transition a continué à peiner pour assurer la sécurité dans l'ensemble des zones diamantifères. Des gisements de diamants découverts récemment dans les comtés de Gbarpolu et Nimba ont attiré un grand nombre de spéculateurs dans ces zones. Qui plus est, plusieurs responsables locaux auraient illégalement vendu des permis d'exploitation minière, en contravention des directives du Ministère des terres, des mines et de l'énergie.

60. La réforme du secteur forestier avance lentement. Le Gouvernement de transition n'a pas révoqué les concessions frauduleusement accordées, comme l'avait recommandé le Comité d'examen des concessions forestières, préférant s'en remettre au Ministère de la justice. En septembre, il a levé l'interdiction qui frappait le sciage en long, qui avait été imposé par l'Office des forêts en 2004 afin de ralentir le déboisement. L'interdiction a été levée en raison de la forte demande de bois due aux activités de relèvement et de reconstruction. L'Office des forêts a demandé à la MINUL de l'aider à appliquer un système de gestion et de surveillance du sciage en long.

61. À la suite de l'évacuation de plus de 1 000 personnes qui, en toute illégalité, résidaient, chassaient et exploitaient des mines dans le parc national de Sapo, la Banque mondiale a versé 1 million de dollars, par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial, pour financer un projet destiné à appuyer les activités que mène l'Office des forêts pour protéger le parc. Le projet est mis en œuvre par l'organisation non gouvernementale Fauna and Flora International. La MINUL a collaboré étroitement avec l'Initiative libérienne pour la forêt à l'établissement d'un plan de travail visant à aider le nouveau gouvernement à gérer ses ressources naturelles.

XII. Relèvement, reconstruction et développement nationaux

62. Au cours de la période considérée, des progrès ont été accomplis pour aider les populations touchées par la guerre, notamment les anciens combattants, les personnes déplacées et les réfugiés, à regagner leur localité d'origine. À cette fin, la Section des secours, du relèvement et du redressement de la MINUL a créé à Zwedru (comté de Grand Gedeh) une équipe spéciale chargée de coordonner les activités de réintégration et de réadaptation. Des équipes spéciales similaires seront mises sur pied ailleurs dans le pays. La MINUL a par ailleurs facilité l'exécution de projets pour la prestation de services de base à l'échelle locale et a continué de collaborer avec d'autres partenaires afin de remettre en état les voies d'accès aux villages et marchés.

63. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en collaboration avec le PAM, a distribué des semences de riz et des outils agricoles. Elle a en outre offert une formation et un appui technique à 13 000 agriculteurs dans 14 comtés et commencé à aider 748 éleveurs de bétail dans le comté de Nimba. La FAO, en coopération avec le Ministère de l'agriculture, la MINUL et plusieurs organisations non gouvernementales internationales, a surveillé et évalué le niveau de l'alimentation à l'échelle du pays afin de repérer les insuffisances de la production végétale et leurs conséquences pour la sécurité alimentaire. Les données recueillies permettront d'élaborer un plan national de relèvement de l'agriculture.

64. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dispense actuellement une formation à des enseignants universitaires. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a distribué du matériel pédagogique, y compris 5 356 pochettes éducatives de remplacement, à presque 2 000 écoles publiques, ce qui bénéficie à plus de 400 000 élèves et 12 000 enseignants. Au cours de la période considérée, le PNUD a contribué au renforcement de la capacité des organisations nationales et mis sur pied trois ateliers de formation à l'intention d'organisations non gouvernementales nationales.

XIII. Situation humanitaire

65. Malgré les problèmes posés par la saison des pluies et le piètre état des routes, la fourniture d'une assistance humanitaire s'est poursuivie dans l'ensemble du Libéria. Sous la direction de la Commission de rapatriement et de réinstallation des réfugiés du Libéria, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le PAM, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la MINUL ont collaboré pour accélérer le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs comtés d'origine. Au 5 novembre, 232 579 personnes déplacées, représentant plus de 44 819 familles, avaient reçues une allocation de transport, des articles ménagers et des vivres.

66. Le HCR continue de faciliter le rapatriement volontaire des Libériens réfugiés dans d'autres parties de la sous-région; ainsi les 42 376 personnes enregistrées dans des camps de réfugiés situés dans divers pays ont reçu une aide pour rentrer chez elles. On estime à environ 150 000 le nombre de réfugiés qui se trouvaient dans des pays limitrophes et qui sont rentrés spontanément au Libéria depuis la fin des combats en juillet 2003. Le HCR et ses partenaires se préparent à accélérer

l'opération de rapatriement afin de tirer parti de la saison sèche, qui s'étalera de novembre 2005 à juin 2006.

67. Pendant la période considérée, le PAM a fourni chaque mois 10 714,59 tonnes de vivres à 503 707 bénéficiaires, dont 303 000 écoliers dans 14 comtés, 806 réfugiés ivoiriens et 114 422 personnes déplacées vivant dans des camps. Il a également fourni une aide alimentaire de quatre mois pour la réinstallation, d'un volume total de 3 743 tonnes, à 61 000 personnes déplacées qui ont été réinstallées et à 33 000 personnes qui sont retournées chez elles. L'aide alimentaire a également bénéficié à 25 000 personnes grâce à divers programmes de nutrition consacrés notamment à la santé maternelle et infantile, à l'alimentation complémentaire et thérapeutique, et aux personnes touchées par le VIH/sida. Enfin, le PAM a fourni une aide alimentaire à 26 000 bénéficiaires au titre de différents programmes (agriculture, infrastructure, formation) qui ont été créés à l'appui d'initiatives locales prises en vue du relèvement et de la reconstruction du Libéria.

68. Durant la période considérée, l'UNICEF et l'OMS ont commencé la troisième campagne de vaccination des enfants contre la poliomyélite. Depuis le début du programme en octobre 2004, quelque 1,2 million d'enfants ont été vaccinés. L'UNICEF a en outre contribué à la réouverture de 27 dispensaires dans l'ensemble du pays.

69. Des projets locaux de réintégration sont mis sur pied dans les zones de rapatriement afin de renforcer la capacité des populations touchées par la guerre d'accueillir les rapatriés et d'aider les populations vulnérables à reconstruire leurs vies. Le Centre d'information humanitaire dresse actuellement une liste complète des services sociaux disponibles dans l'ensemble du Libéria.

70. La MINUL, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, tient tous les mois des réunions de coordination de l'aide humanitaire dans plusieurs comtés. En outre, un atelier de trois jours consacré au bilan commun de pays et au Programme-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) a été organisé à Monrovia, le 27 septembre, avec la participation de représentants d'organismes des Nations Unies présents au Libéria.

XIV. VIH/sida

71. La MINUL a continué de sensibiliser son personnel au VIH/sida. La Mission gère un centre de consultation et de dépistage volontaire du VIH et offre des services mobiles de consultation et de dépistage volontaire au personnel stationné à l'intérieur du pays. Enfin, elle produit des affiches diffusant des messages sur le VIH/sida.

72. Pendant la période considérée, la MINUL a pris un certain nombre d'initiatives relatives au VIH/sida à l'intention de la population libérienne. Elle a notamment aidé le Gouvernement de transition à mener, auprès des dignitaires religieux, des médias et des établissements universitaires, des campagnes de sensibilisation au VIH/sida, aux maladies sexuellement transmissibles et à la prévention de la transmission mère-enfant; tenu des consultations avec Médecins sans frontières sur l'établissement, à Monrovia, de programmes de thérapie antirétrovirale et de prévention de la transmission mère-enfant; et facilité la collecte de fonds pour la

Liberian Orphans AIDS Foundation afin que celle-ci puisse payer les frais de scolarité des enfants dont les parents sont morts du sida.

73. L'OMS coordonne l'action d'un groupe technique, comprenant des représentants du Ministère de la santé, d'organisations non gouvernementales, du PNUD, de l'UNICEF et d'USAID, qui s'occupe principalement de projets concernant le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose et s'emploie à améliorer le système de santé. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a appuyé des efforts visant à créer un réseau national en faveur des femmes touchées par le VIH/sida vivant au Libéria.

XV. Égalité des sexes

74. La MINUL, qui continue de promouvoir l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans ses activités, coordonne une campagne d'information sur la violence contre les femmes et les filles au Libéria. Elle offre au groupe de travail chargé du parc national de Sapo des conseils techniques concernant la protection des femmes au titre des programmes de relèvement des collectivités et aide les organisations non gouvernementales à trouver des fonds pour financer des projets locaux. Elle a formé 30 membres du forum pour la protection des droits de l'homme à la question de l'égalité des sexes et des droits de la femme et contribué à renforcer la capacité d'Association of Disabled Females International de mener des activités de sensibilisation.

75. Dans le cadre de sa stratégie postélectorale, la MINUL entend apporter son concours aux 13 députées élues (cinq sénatrices et huit représentantes) et promouvoir la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions. À ce sujet, la MINUL, en collaboration avec le PNUD et la Fondation Konrad Adenauer, dispensera une formation aux députées afin de mieux les préparer.

XVI. Déontologie et discipline

76. Dans sa résolution 1626 (2005), le Conseil de sécurité m'a prié de le tenir informé de ce que la MINUL faisait pour appliquer ma politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et de la violence sexuelles et pour faire intégralement respecter le code de conduite de l'ONU par le personnel de la Mission. La MINUL a créé un groupe de formation, comprenant des représentants des cellules chargées de former le personnel civil, militaire et de police et de l'équipe spéciale de la Mission chargée des questions d'exploitation et d'abus sexuels, pour qu'il dispense une formation en ces domaines. En septembre, elle a lancé un programme de formation au problème de l'exploitation et des abus sexuels. En outre, tous les membres du personnel nouvellement arrivés assistent à des séances d'information exhaustives consacrées à ce sujet.

77. La Mission a continué de suivre tous les cas d'exploitation et d'abus sexuels impliquant son personnel qui ont été signalés, d'enquêter sur ces affaires et d'y donner suite. Les enquêtes sont menées par une équipe d'enquêteurs professionnels issus des différentes composantes (militaire, police, civile) de la Mission. Conformément à la résolution 59/287 de l'Assemblée générale, les investigations de la « catégorie I », qui concernent notamment les cas d'exploitation et d'abus

sexuels, seront bientôt menées par les enquêteurs du Bureau des services de contrôle interne affectés au Libéria.

78. Entre le 1^{er} janvier et le 14 octobre, la MINUL a reçu 34 plaintes faisant état d'exploitation et d'abus sexuels, dont 22 mettaient en cause le personnel militaire des Nations Unies, 5 le personnel de police, 4 le personnel civil recruté sur le plan international, et les 2 derniers, un Volontaire des Nations Unies et un entrepreneur. Une allégation concernait une personne dont on ne savait pas avec certitude si elle faisait ou non partie de la MINUL. L'équipe chargée des questions d'exploitation et d'abus sexuels a mené à terme son enquête dans 21 cas, dont 8 reposaient sur des allégations qui n'ont pas pu être corroborées. Dans trois autres cas, il n'a pas été possible d'entreprendre une enquête sérieuse, faute d'informations. Dans les affaires dont on a pu établir le bien-fondé, des mesures appropriées ont été prises pour rapatrier ou renvoyer des membres du personnel de l'ONU ou prendre des mesures disciplinaires à leur encontre. Les investigations concernant les 10 affaires restantes suivent leur cours. La MINUL continuera à appliquer rigoureusement sa politique de tolérance zéro et à faire en sorte que toutes les allégations d'exploitation et d'abus sexuels fassent l'objet d'enquêtes minutieuses.

XVII. Appui à la Mission

79. Durant la période considérée, la MINUL s'est employée en priorité à appuyer les opérations électorales, notamment par l'entretien des principales voies d'approvisionnement et l'utilisation de ses services de transport aérien pour le réapprovisionnement du personnel stationné à l'intérieur du pays. Au cours des mois à venir, les opérations logistiques de la Mission viseront essentiellement à renforcer le soutien à la force, y compris la construction de logements en dur, l'installation d'un réseau hertzien dans les secteurs 2 et 3, l'amélioration des services publics de distribution et la facilitation du déploiement des nouvelles forces.

80. La MINUL a commencé à transférer progressivement son personnel vers son nouveau quartier général dans le bâtiment de la Pan-African Plaza à Monrovia. La réinstallation du personnel et des bureaux devrait s'achever le 15 décembre.

XVIII. Observations

81. L'organisation réussie d'élections nationales est une étape importante du processus de paix libérien. Les élections représentaient l'avant-dernière étape de la période de transition de deux ans prévue dans l'Accord de paix global signé par les parties libériennes à Accra en août 2003. D'après cet accord, la transition prendra fin en janvier 2006 avec l'installation du nouveau gouvernement issu de ces élections démocratiques. Je tiens à rendre hommage aux Libériens, qui ont exercé en grand nombre leur droit de voter. Je félicite les candidats d'avoir mené des campagnes pacifiques, et je tiens à adresser toutes mes félicitations à M^{me} Ellen Johnson Sirleaf pour sa victoire à l'élection présidentielle.

82. Les résultats obtenus durant la période de transition, notamment le désarmement d'un nombre considérable de combattants, le démantèlement des anciennes factions armées, l'instauration de conditions de sécurité stables dans l'ensemble du pays, le rétablissement partiel de l'autorité de l'État dans les comtés,

la réinstallation d'un très grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés qui sont rentrés chez eux, la création d'une commission Vérité et réconciliation, le lancement du programme de réforme du secteur de la sécurité et la décision de mettre en place un programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, sont autant d'acquis pour le nouveau gouvernement qui a reçu un véritable mandat du peuple et bénéficie de l'incontestable bonne volonté des partenaires internationaux du Libéria. Il doit donc être prêt à aller rapidement de l'avant pour répondre aux grands espoirs des Libériens.

83. Les problèmes qui subsistent sont considérables, le pays n'étant qu'au premier stade de l'entreprise de reconstruction et de relèvement. Tout d'abord, il reste des tâches essentielles qui n'ont pas été accomplies pendant la période de transition, à savoir remédier aux blessures de la guerre et aux divisions nées des élections, mais aussi achever la réintégration des personnes touchées par la guerre et des anciens combattants, renforcer l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, promouvoir les droits de l'homme, remettre sur pied l'appareil judiciaire et garantir l'accès à la justice, et faire avancer l'exécution du programme de réforme du secteur de la sécurité et du très important programme de gouvernance économique. S'y ajoutent d'autres objectifs prioritaires pressants qui ne figuraient pas dans le programme de transition, notamment la réforme de la Constitution, le redressement économique, l'atténuation de la pauvreté et la prestation de services de base tels que l'eau et l'électricité.

84. Les partenaires internationaux du Libéria ont fait des efforts louables pour appuyer la réalisation des objectifs prioritaires de la transition énoncés dans l'Accord de paix global. Je les exhorte à tenir le cap et à aider le nouveau gouvernement à réaliser les objectifs non atteints et à s'attaquer aux gigantesques problèmes qui se poseront après les élections. À ce sujet, je suis particulièrement préoccupé par les tâches qui n'ont pas encore été accomplies s'agissant de la réforme du secteur de la sécurité ou de la réintégration de nombreux anciens combattants. J'engage donc instamment les États Membres à apporter une aide d'urgence pour que ces programmes cruciaux soient menés à bien.

85. En ce qui concerne la réforme de la gouvernance, le mandat de la Commission de la réforme de la gouvernance créée en vertu de l'Accord de paix global expire en janvier. Les partenaires internationaux du Libéria sont prêts à réfléchir avec le prochain gouvernement à un nouvel arrangement en vue de faire avancer la réforme de la gouvernance. Un nouvel organe, la Commission des concessions et des marchés publics, est déjà censé venir remplacer la Commission des monopoles et des contrats à compter du 1^{er} janvier 2006. D'emblée, le nouveau gouvernement devra axer ses efforts sur les questions de gouvernance économique, notamment la gestion des fonds publics et des ressources naturelles.

86. La Présidente élue, M^{me} Ellen Johnson Sirleaf, s'est engagée à promouvoir la réconciliation nationale, à poursuivre l'application du programme de gouvernance économique et à adopter des politiques et programmes qui bénéficieront concrètement au peuple. J'espère que le nouveau gouvernement sera ouvert à tous, qu'il engagera rapidement un dialogue véritable et ininterrompu avec le peuple libérien et qu'il définira, en collaboration avec le pouvoir législatif, des priorités claires quant aux mesures à prendre et aux changements à apporter. Le dialogue devrait avoir pour principaux objectifs de permettre d'arrêter des programmes susceptibles d'améliorer le plus rapidement possible les conditions de vie de la

population et d'opérer, à titre prioritaire, les réformes institutionnelles et politiques nécessaires à la stabilité politique et au progrès économique du Libéria. Sous la direction de mon Représentant spécial, la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies élaborent un plan de consolidation de la paix en vue d'orienter l'aide de l'ONU au nouveau gouvernement.

87. Comme le Conseil de sécurité me l'a demandé dans sa résolution 1626 (2005), je compte faire, dans mon rapport de mars 2006 au Conseil, des recommandations au sujet des ajustements à opérer dans le déploiement de la MINUL, en proposant des objectifs précis. Ces objectifs tiendront compte des conclusions d'une mission d'évaluation pluridisciplinaire qui se rendra au Libéria en janvier 2006; des résultats des consultations qui auront lieu avec le nouveau gouvernement, les partenaires internationaux du Libéria et d'autres parties concernées; et des nouvelles responsabilités confiées à la MINUL, notamment la protection du Tribunal spécial, l'arrestation de l'ancien Président Charles Taylor s'il rentre au Libéria et la fourniture éventuelle d'un appui transfrontière à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

88. En conclusion, je voudrais rendre hommage à mon Représentant spécial et à tout le personnel civil et militaire de la MINUL pour la contribution qu'ils ont apportée au processus de paix dans des conditions particulièrement difficiles. Je voudrais également exprimer ma gratitude aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission, ainsi qu'à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'Union africaine, au Groupe de contact international sur le Libéria, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations humanitaires et aux nombreux donateurs bilatéraux et organisations non gouvernementales internationales et locales, pour les efforts soutenus qu'ils ne cessent de déployer pour ramener la paix au Libéria.

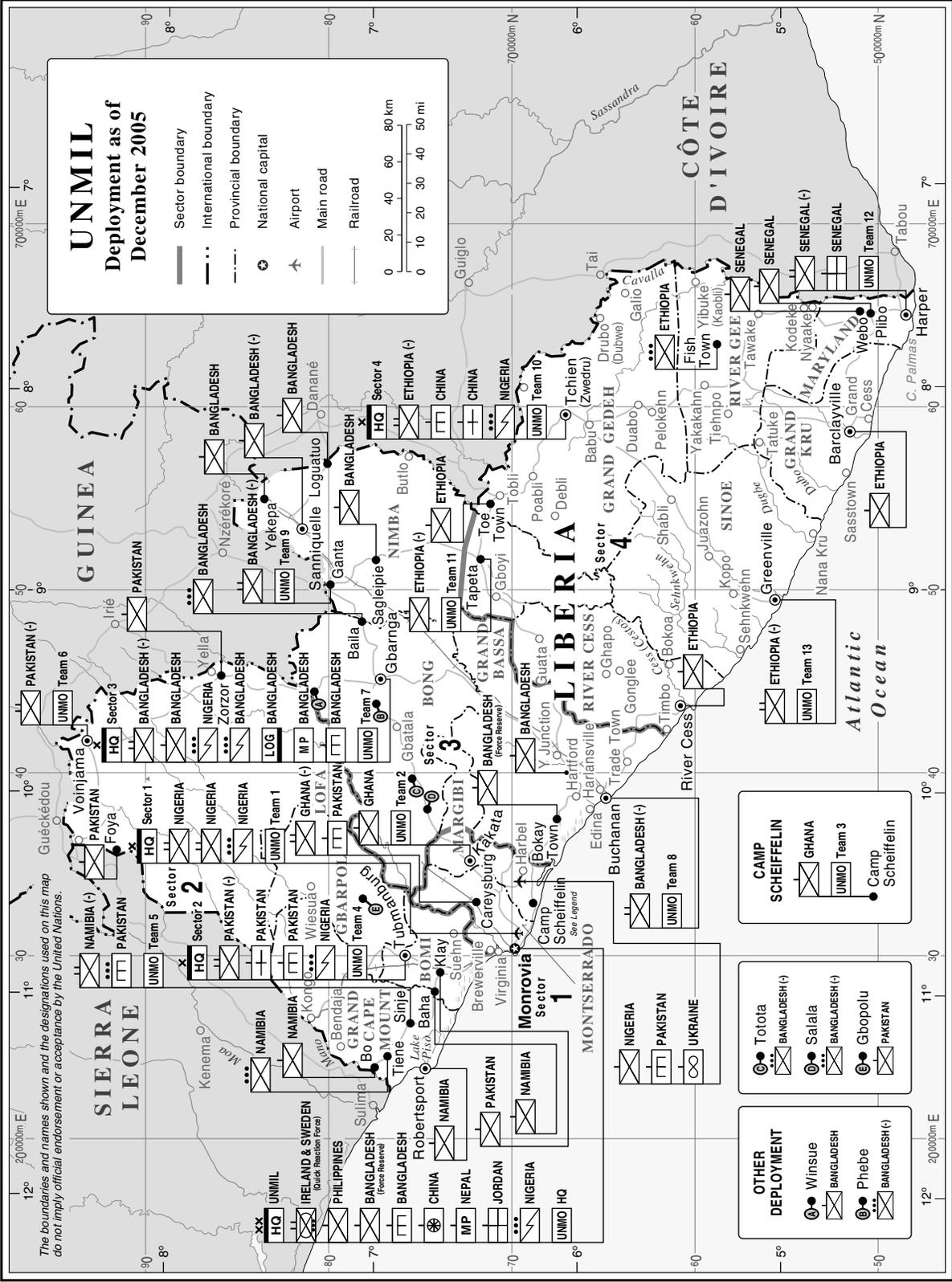
Annexe

**Mission des Nations Unies au Libéria :
effectifs de la composante militaire
et de la composante police civile
au 1^{er} décembre 2005**

Pays	Composante militaire			Total	Composante police civile
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats		
Afrique du Sud ^a				–	
Allemagne			18	18	4
Argentine				–	1
Bangladesh	17	12	3 183	3 212	29
Bénin	4	1		5	
Bolivie	1	1		2	
Bosnie-Herzégovine				–	12
Brésil		1		1	
Bulgarie	2			2	
Chine	5	8	557	570	25
Croatie		3		3	
Danemark	2			2	
Égypte	8			8	
El Salvador	3			3	2
Équateur	4	1		5	
États-Unis d'Amérique	7	6		13	35
Éthiopie	14	7	2 536	2 557	
Fédération de Russie	6			6	21
Fidji				–	29
Finlande		2		2	
France		1		1	
Gambie	5			5	30
Ghana	10	4	847	861	40
Indonésie	3			3	
Irlande		6	396	402	
Jamaïque				–	10
Jordanie	8	7	115	130	139
Kenya	1	3		4	21
Kirghisistan	4			4	3
Malaisie	10			10	
Malawi		2		2	19
Mali	2	1		3	
Namibie	3	3	857	863	6
Népal	3	2	40	45	255
Niger				1	3
Nigéria	19	14	1 943	1 976	164
Norvège				–	6
Ouganda				–	20

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		
Pakistan	16	9	2 732	2 757	17
Paraguay	3	1		4	
Pérou	3	3		6	
Philippines	3	5	164	172	31
Pologne	2			2	3
République de Corée	1	1		2	
République de Moldova	3	1		4	
République tchèque	3			3	3
Roumanie	3			3	
Royaume-Uni		3		3	
Samoa				–	17
Sénégal	3	3	600	606	10
Serbie-et-Monténégro	6			6	8
Sri Lanka				–	11
Suède	–	4	231	235	10
Togo	2	1		3	
Turquie				–	34
Ukraine	3	1	300	304	11
Uruguay				–	1
Yémen				–	3
Zambie				3	27
Zimbabwe	3			–	28
Total	196	117	14 519	14 832	1 088

^a L'Afrique du Sud ne fournit plus de personnel militaire à la Mission.



**UNMIL
Deployment as of
December 2005**

— Sector boundary
 - - - International boundary
 - · - · Provincial boundary
 ● National capital
 ✈ Airport
 — Main road
 — Railroad

0 20 40 60 80 km
0 10 20 30 40 50 mi

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section

Map No. 4211 Rev. 8 UNITED NATIONS
December 2005 (Colour)